



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Emmanuel NICOUD, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Véronique GERMAIN donne pouvoir à Denis CHEVALLIER
Justine REY donne pouvoir à Cédric VEYRET

M. Thierry NICOUD est arrivé à 20h15.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Emmanuel NICOUD

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 29 septembre 2022
2. DM du chapitre 22 vers le chapitre 14
3. Délibération pour numérotation voie
4. Délibération pour autoriser le Département à implanter une antenne radio lieu-dit Doz
5. Délibération pour nouvelles prospections pour nouveau site d'implantation d'une seconde antenne radio
6. Information sur mise en place du RIFSEEP
7. Décision concernant courrier Traverse de Roua
8. Fixer date cérémonie des vœux
9. Urbanisme
10. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2022 à 19h30.

Trois points sont rajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération pour délégation de signature
- Délibération pour demande de subvention association Locomotive
- Délibération pour demande de subvention association Le Tichodrome

Mairie de Varacieux – Place du 19 Mars 1962 – 38470 VARACIEUX

Tel : 04.76.64.22.29 E-mail : varacieux@mairie-varacieux.fr



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

1. Approbation PV du 29 septembre 2022

Le PV du conseil municipal du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative du chapitre 22 vers le chapitre 14

M. André ROJAT, adjoint en charge des finances, indique que la prévision budgétaire pour le paiement du FPIC (Fond de péréquation Intercommunal) est un peu moins élevée que le montant à payer, il manque 72 euros. Il convient donc d'effectuer une DM pour accréditer le compte de 72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la DM du chapitre 22 vers le chapitre 14 pour un montant de 72 €.

3. Délibération pour attribution d'une numérotation 1035 Route des Bruyères

M. Le Maire indique que, suite à la modification de l'entrée de la propriété de M et Mme BRESSON LAVIGNE, il y a lieu de lui donner une nouvelle numérotation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VALIDE l'affectation du numéro suivant :

- Route des Bruyères – M. et Mme BRESSON LAVIGNE : N° 1035

Le choix du vote à bulletins secrets est fait par le conseil pour les points 4 et 5.

4. Délibération pour autoriser le Département à implanter une antenne radio lieu-dit Doz.

Monsieur le Maire indique au conseil que la mairie a reçu plusieurs courriers, deux sms de Mme GRAFF dont il fait lecture au conseil et rappelle que le projet du Département s'articule autour de la pose de 2 antennes radio (une pour desservir la zone artisanale, l'autre pour couvrir les problèmes de réception notamment dans le village).

André ROJAT, premier adjoint, souligne le fait qu'il s'agit bien d'antennes radio et non d'antennes servant à diffuser la 4G.

Christian FERROUILLAT précise que la mairie n'a peut-être pas assez communiqué sur ce point. Pourtant, M. Le Maire rappelle que l'information a été diffusée sur plusieurs supports.

M. Le Maire précise que les deux courriers reçus ont été émis pour l'un, par la famille BATAILLE, et pour l'autre par M. FAYARD et Mme CHABERT.

M. Le Maire rappelle que le rayonnement est faible, en dessous des normes en vigueur et que la commune va solliciter l'Agence Nationale de Fréquence (ANFR) pour des mesures. Il rappelle, en outre qu'une pétition a été réceptionnée en mairie, elle comporte 330 signatures dont 120 signatures d'habitants de Varacieux.

Jocelyne COTTE demande quelle est la hauteur de l'antenne.

M. Le Maire répond 25 mètres de haut.

Cédric VEYRET indique que l'installation de la fibre avance.

André ROJAT, premier adjoint, répond que de nombreuses malfaçons sont recensées.

M. Le Maire propose de passer au vote. Il procède ensuite au dépouillement des enveloppes.



Après en avoir voté, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Département à implanter une antenne radio lieu-dit Doz.

5.Délibération pour nouvelles prospections pour nouveau site d'implantation d'une seconde antenne radio

M. Le Maire rappelle que le second projet d'implantation d'une antenne se situe à côté du château d'eau du Foity.

M. Le Maire rappelle qu'une réunion publique d'information, en présence du Département, a eu lieu le Mardi 11 octobre 2022 à Varacieux.

M. Le Maire indique que, suite à la réunion et à la rencontre avec les propriétaires voisins, la pose de cette antenne s'avère moins urgente et que les propriétaires semblent surtout gênés par la nuisance visuelle que cette antenne pourrait générer.

M. le Maire rappelle que ces demandes d'implantation émanent du Département et que la demande pour la seconde antenne est parvenue en mairie dans le courant du mois de juillet.

Thierry RUF indique que l'on n'est pas sûr que les clauses d'engagement vont être respectées.

André ROJAT confirme que l'on ne connaît pas l'avenir.

M. Le Maire rappelle que l'objet de cette délibération est de demander au Département de nouvelles prospections pour un nouveau site d'implantation.

M. Le Maire propose de passer au vote. Il procède ensuite au dépouillement des enveloppes.

Après en avoir voté, par 13 voix pour, 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de demander au Département de nouvelles prospections pour essayer de trouver un nouveau site d'implantation pour la seconde antenne radio.

6.Information concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents communaux

André ROJAT, premier adjoint, rappelle que la commission Ressources Humaines s'est réunie, au mois de juin, pour préparer la mise en place du RIFSEEP. Le comité technique (CT) du centre de gestion a été saisi pour la validation du projet. Lors du CT du 20 septembre 2022, une demande de modification de trois points de ce projet a été faite. Le projet devrait donc être validé lors du comité technique du 20 novembre pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Jean-Pierre DETROYAT demande s'il va être versé mensuellement.

André ROJAT répond qu'effectivement il sera versé tous les mois et qu'il faudra bien effectuer les entretiens professionnels avant la fin d'année, prérequis indispensable pour le versement du complément indemnitaire annuel (CIA).

7.Décision concernant le courrier Traverse de Roua

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la réception du courrier sur la dangerosité des véhicules au niveau de l'intersection Traverse de Roua avec la Route de la Combe du Lin, les élus se sont rendus sur place et ont rencontré les riverains. M. Le maire indique qu'il convient maintenant de prendre une décision.

Monsieur Le Maire indique qu'il est difficile de mettre toutes les routes à sens unique.

Jocelyne COTTE demande quelle solution peut être envisagée.

Monsieur Le Maire indique que certains automobilistes se servent de cette route pour doubler les camions sur la départementale, il pense que la commune pourrait peut-être installer des coussins berlinois.



André ROJAT propose de mettre des quilles dans le virage ou de faire comme sur la route entre Saint-Vérand et Têche d'installer de gros cailloux scellés dans le ciment.

Cédric VEYRET propose l'installation d'un panneau

Jean-Pierre DETROYAT indique que l'on pourrait faire un essai avec les quilles.

Monsieur Le Maire relit le courrier.

Sébastien CALLET relève que les riverains se plaignent de l'intersection.

Jean-Pierre DETROYAT propose de faire comme vers la maison CAPPOZZA, la situation sera identique des deux côtés.

Sylvie SEYSSEL propose la pose d'un miroir.

Christian FERROUILLAT indique que ça peut être une solution.

Monsieur Le Maire propose de réduire un peu le carrefour.

Le conseil valide cette proposition.

8. Date de la cérémonie des vœux

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes sollicite les communes afin de connaître la date de la cérémonie des vœux de chacune.

Monsieur Le Maire propose le samedi 7 janvier 2023 à 19h00.

Un point est également fait sur le repas des Aînés. Les élus souhaitent reprendre la périodicité avant COVID soit un repas proposé au mois de mars, la date retenue étant le samedi 4 Mars 2023.

Un point est également fait sur les colis de Noël. Une demande doit être faite à l'épicerie pour la confection des colis.

9. Urbanisme

- DP MATHON Loïc : changement d'une porte : accordée
- DP CHEVALLIER Bastien : pose d'une clôture : accordée

10. Délibération pour délégation de signature

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut déléguer à un fonctionnaire titulaire de la commune une partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, comme prévu par l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique que cette délégation de signature prend la forme d'un arrêté nominatif qui précise les fonctions déléguées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision.

11. Délibération pour demande de subvention association Locomotive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Locomotive a formulé une demande de subvention, que cette association accompagne des enfants atteints de cancer et de leucémie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, par 14 voix pour et 1 abstention, une subvention d'un montant de 200 € à l'association Locomotive.

12. Délibération pour demande de subvention association Le Tichodrome

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait signé une convention avec le Tichodrome centre de sauvegarde de la faune sauvage, pour l'année 2022. Une nouvelle demande de soutien a été transmise pour l'année 2023 sous forme d'une nouvelle convention.



M. Le Maire rappelle que le centre de sauvegarde de la faune sauvage, propose une convention annuelle de prise en charge de la faune sauvage en détresse, à hauteur de 0.10 euro par habitant soit pour Varacieux, la somme de : 850 habitants x 0.10 euro= 85 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention :

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer la convention annuelle de prise en charge de la faune sauvage en détresse et à mandater la somme correspondante.

13. Questions diverses

- Courrier de Hugues CHIOCANINI demandant le détournement du chemin qui traverse sa cour- une commission travaux, voirie va se rendre sur place – les réserves foncières du chemin sont déjà faites.
- Solène NICLOUD est toujours à la recherche d'un local pour l'installation de son activité. André ROJAT propose de constater l'état des pièces situées au-dessus du cabinet infirmier lors de la commission travaux, voirie afin de faire un état des travaux à réaliser.
- M. Le Maire propose de réunir la commission travaux, voirie le samedi 5 Novembre 2022 à 9h30.
- Les élus sont invités par le bar, restaurant du Midi le lundi 31 octobre à 18h30 pour la fermeture définitive. M. Le Maire indique que pour le moment il n'y a pas de repreneur.
- Rallye de la noix : convocation du maire pour le contrôle de sécurité lors des 3 étapes au départ de Varacieux.
- Des fissures sont apparues sur le mur de l'épicerie, après les travaux réalisés par le Département dans la grande rue. L'entreprise COLAS avait fait un constat d'huissier. L'assurance de l'épicerie sollicite la commune pour le paiement des réparations- Le Département a été saisi.
- Un devis a été demandé pour l'installation d'un banc dans le village.
- Le rapport du SDIS concernant les bornes incendie indique qu'une borne est inaccessible, la commune va essayer de la faire déplacer. M. Jean-Pierre DETROYAT indique que la convention qui existe avec la communauté de communes ne concerne que l'entretien. M. DETROYAT ajoute qu'il faut demander un devis.
- La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11h00 au Monument aux Morts. Une remise de médaille sera faite à M. Michel REY. Une réception est ensuite prévue en mairie.
- Une demande de stage a été faite par Mme ARRUFAT pour son fils du 30 novembre au 9 décembre 2022 : le conseil a donné son accord, un point sera fait avec Robert pour valider cet accueil.
- Des artisans de la zone de Champ Moyet ont demandé s'il était possible d'actualiser le panneau à l'entrée de la zone. Un devis va être demandé.
- Le barbecue et la soirée du 8 octobre se sont bien passés, Mme JUNG indique que les bénéfices s'élèvent à 800 euros ce qui représentent une réduction de 30 euros par famille pour le voyage scolaire des CM1 CM2 aux Saintes Maries de la Mer prévu en mai 2023.
- L'ACCA organise, avec le concours de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, une matinée « dimanche à la chasse » ouverte à tous le 20 novembre prochain.
- La signature pour le bornage avec les familles DANDA et NEMOZ GUILLOT est programmée jeudi 3 novembre à 15h00.
- L'installation de la nouvelle cantine est programmée jeudi 3 novembre à partir de 9h00.
- Les projecteurs du stade de rugby ont été changés.
- Suite à un problème d'installation des cuves du nouveau fournisseur de gaz, les contrats avec la société VITOGAZ ont été changés. La société VITOGAZ a également transmis un courrier indiquant une remise de 100 € la tonne jusqu'à la fin de l'année 2023.
- La commande de pellets pour la chaudière de la cantine a été passée en juillet mais la livraison n'étant prévue qu'en novembre, la société PRADIER vient d'informer la mairie d'une forte hausse du prix des



pellets. André ROJAT indique qu'une négociation est en cours pour la livraison de 8 à 10 tonnes au prix indiqué au mois de juillet et que le reste de la livraison sera faite au prix du mois d'octobre.

- Le nouveau bac à compost va être installé le 7 novembre 2022. Une animation est proposée le samedi 19 novembre 2022.
- L'AMF propose la signature d'une motion contre la hausse de tous les tarifs Le conseil valide cette signature.
- Le congrès des maires a lieu à Paris du 22 au 24 novembre prochain.
- La commission communication a saisi les associations pour les textes à paraître dans le bulletin municipal.
- Cédric VEYRET rappelle le problème de la croix qui bouge dans le cimetière.
- Le PADD sera présenté lors d'un prochain conseil municipal, c'est le volet politique du futur PLUi qui prévoit une réduction de 50 % de la surface constructible par rapport à la surface consommée précédemment.
- Le lotisseur PIERREVAL travaille aux modifications du projet présenté en mairie pour le futur lotissement en face du cimetière.
- André ROJAT indique que l'association VSL veut investir dans des barrières, la mairie propose de porter l'investissement et de les mettre à la disposition de toutes les associations.
- L'entreprise GIRAUD MARCHAND va faire un chiffrage des travaux de l'Espace Père Bleu.
- Des travaux sont à prévoir au stade de rugby notamment pour le changement des WC.
- Le projet « maison Glénat » devrait être engagé en 2023.
- Mme Viviane NEIGE aide la commune à constituer un dossier dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER).
- Lionel AVIT demande s'il est possible d'anticiper la pose des illuminations et des sapins pour permettre une meilleure organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 24 novembre 2022 à 19h30

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire

